

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20200403-0000021284-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 08/04/2020

Réception par le Préfet : 08/04/2020

Publication : 09/04/2020

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

Séance du vendredi 3 avril 2020  
N° CP-2020-4-3-2

### **RD 331 - LIAISON ENTRE LA RN 66 ET LA RD 35 À VIEUX-THANN PROGRAMME AP111**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mme DIETRICH, M. DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mme PAGLIARULO, Mme RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES :**

Mme JENN, Mme MILLION, Mme ORLANDI, M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-6-3-1 du 13 décembre 2019 relative à la Politique des Routes, des Grands Equipements et infrastructures de communication,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les études de projet de l'opération de liaison entre la RN 66 et la RD 35 à VIEUX-THANN, telles que synthétisées et représentées dans les deux annexes jointes à la présente délibération ;

- Confirme l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération au montant estimé de 8 M€ TTC (valeur mars 2018).

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'Unanimité